



SM aéroport Béziers Cap d'Agde - Hérault Occitanie (Siren : 200019503)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Portiragnes
Arrondissement	Béziers
Département	Hérault
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/03/2009
Date d'effet	24/03/2009

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Gilles D ETTORE

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	Route départementale 612
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	34420 Portiragnes
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@beziers.aeroport.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	359 094
Densité moyenne	289,28

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
34	CA de Béziers-Méditerranée (243400769)	CA
34	CA Hérault-Méditerranée (243400819)	CA
34	CA Sète Agglopôle Méditerranée (200066355)	CA
34	CC la Domitienne (243400488)	CC

- Dont 3 organismes publics :

Organismes adhérant au groupement
CCIT de l'Hérault (130022635)
DEPARTEMENT DE L'HERAULT (223400011)
REGION OCCITANIE (200053791)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Infrastructures - Aérodrômes <i>Organisation, aménagement, entretien, gestion et exploitation de l'aéroport Béziers-Cap d'Agde Occitanie Sud de France. Le syndicat à la carte, exerce les compétences facultatives suivantes : * Compétence n° 1 : La définition de la stratégie de développement de l'infrastructure et de valorisation domaniale des emprises aéroportuaires, et de tous autres biens meubles et immeubles qu'il serait susceptible d'acquérir ou de voir mis à sa disposition; * Compétence n° 2 : La détermination du régime d'exploitation de l'aéroport et des espaces liés et, le cas échéant, le choix de l'exploitant, dans le respect des dispositions de droit commun applicables; * Compétence n° 3 : L'organisation du financement de la plate-forme: organisation des contributions financières des Membres, approbation de la tarification des services aéroportuaires, perception des taxes et redevances, obtention d'apports financiers extérieurs. * Compétence n° 4 : Le développement touristique /// adhésion des membres pour les 4 compétences.</i>

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)